

COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2020 à 18 h 30**

Présents : GALAN Bruno – DARCHE Françoise – ABULI Pierre – BONAFE Nadine – MUNIER Richard – BOUSCATEL Florence -DELMER Jean-Christophe – DESCHAMPS Faustine – ORIOL Séverine – VINET Stéphane – ROLLAND Gilles – DAUBA Laurent – ROCA Jean – CHAMPROY Guillaume – POUDEROUX Laurent – FERTON Sophie – WERNER Bertrand – VUILLEMIN Laure

Absents : Marcel DESCOSY – Renée OCAMPO – CHEMIN Alexandra – CHIVE Florence – SARDA Christine -

Procurations : /

Secrétaire de séance : Nadine BONAFE

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire de Samuel PATY, sauvagement assassiné le 9 octobre dernier.

I - Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 15 septembre est approuvé à l'unanimité.

II – Communications du Maire :

N°	OBJET
20	Avenant N° 2 plus-value avec SAS FSM, Lot n° 10 : serrurerie, Halle sportive : fourniture et pose d'un escalier, pour un montant TTC de 16 608 €, soit un montant total du marché TTC : 92 679.60 €.
21	Diminution du montant du loyer de Mme RENAUDEAU (logement chemin de Batipalmes) pour octobre 2020, à hauteur des frais engagés pour la mise en place d'un grillage, soit 250 €.
22	Avenant au contrat de bail passé le 12/11/2014 avec Free Mobile portant sur le changement de dénomination du preneur : On Tower France
23	Nomination régisseurs titulaire et suppléant : régie des déchets verts
24	Contrat assurance avec GROUPAMA pour les agents contractuels (IRCANTEC) (maladie, AT....)

III – CC-ACVI : Affectation des fonds de concours 2019 et 2020 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réaffecter en partie le fonds de concours 2019 de la CC-ACVI, d'un montant de 43 515 €, attribué initialement pour la Halle sportive, dont les travaux n'avaient pas débuté en 2019, les dépenses portant sur des honoraires et frais d'études. En conséquence, il propose d'en réaffecter une partie pour la voirie communale. Il précise que le fonds de concours est soumis à plusieurs critères :

- il doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement,
- son montant ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
- il doit donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le fonds de concours de la CC-ACVI pour 2019 en partie sur la construction de la Halle Sportive et sur des travaux de voirie communale, le plan de financement est détaillé comme suit :

- Halle sportive :

Fonds 2019	CCACVI	9 303 €	18 %
Autofinancement	Commune	43 515 €	82 %
	Total	52 818 €	100 %

- Voirie communale :

Fonds 2019	CCACVI	34 212 €	37 %
Autofinancement	Commune	57 132 €	63 %
	Total	91 344 €	100 %

Voté à l'unanimité.

Il informe ensuite le Conseil qu'il convient d'affecter le fonds de concours 2020 de la CC-ACVI, d'un montant de 43 515 €, sur les travaux de construction de la Halle Sportive, dont le plan de financement est énoncé ci-dessous :

- Halle sportive :

Fonds 2020	CC ACVI	43 515 €	11.33 %
Subvention	Etat (DSIL)	70 140 €	18.26 %
Subvention	Région	44 309 €	11.54 %
Autofinancement	Commune	226 070 €	58.87 %
	Total	384 034 €	100 %

Voté à l'unanimité.

IV – CC-ACVI : rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, et de la collecte, de l'évacuation ou du traitement des ordures ménagères pour l'exercice 2019 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Président de la CC-ACVI d'établir les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif et de collecte des ordures ménagères, qui doivent permettre l'information du public sur la bonne gestion de ces services.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des rapports 2019 présentés par M. VIGNES, responsable de ces services au sein de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, prend acte des rapports présentés par la CC-ACVI pour l'exercice 2019.

V – Convention fixant les modalités de remboursement par la Commune à la CC-ACVI des achats de masques :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention financière fixant les modalités de remboursement entre la CC-ACVI et la Commune relative aux achats de masques destinés à la population et à la contribution de l'Etat selon la circulaire du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 6 Mai 2020 (crise sanitaire COVID 19).

Cette convention a pour objet, en premier lieu, de fixer les modalités de remboursement par la Commune à la CCACVI, des achats de masques réutilisables « grand public » et des masques chirurgicaux, et en second lieu, d'arrêter les conditions de reversement des aides de l'Etat, qui contribue à hauteur de 50% du prix d'achat TTC des masques et ne concerne que la part du prix restant à la charge de la collectivité.

Le nombre de masques « grand public » commandés par la Commune est de : 6 430, pour un prix unitaire HT de 2.15 €, soit un montant TTC de 14 584.85 €, à rembourser à la CC-ACVI.

La CC-ACVI a assuré le règlement de la commande auprès des fournisseurs et a envoyé la demande de la contribution de l'Etat à la Préfecture des Pyrénées-Orientales ; dès encaissement de cette contribution, la CC-ACVI la reversera à la Commune.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

VI – Avis sur le PLU Intercommunal :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la loi ALUR transfère la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme aux intercommunalités sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de l'EPCI s'y opposent par voie de délibération.

Il ajoute qu'il est souhaitable de conserver cette compétence qui est un outil majeur du développement communal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'oppose au transfert de cette compétence.

VII – Attribution d’une subvention :

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que lors du vote du Budget Primitif 2020, le Conseil Municipal a voté les subventions à verser aux associations dont l’intérêt local est avéré.

Il propose d’accorder une subvention exceptionnelle de :

- 200 € à l’Atelier 66 / Roses et Bandanas.

Voté à l’unanimité.

VIII – Désignation des délégués à la commission communale des impôts directs CCID) :

Monsieur le Maire rappelle que conformément au 1 de l’article 1650 du code général des impôts une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal décide la désignation des commissaires titulaires et suppléants destinés à figurer sur la liste préparatoire de la Commission Communale des Impôts Directs, selon la liste ci-dessous :

Commissaires titulaires :

- Etienne DORIATH	2 Rue du 8 Mai	Palau-Del-Vidre
- Valérie ROLLAND	80 Avenue Joliot Curie	«
- Louis MARTIN	14 Rue du Canigou	«
- Renée OCAMPO	Mas Bédia	«
- Michel MUNOZ	4 Bis Traverse de St André	«
- Claude FERRERES	16 bis Avenue Joliot Curie	«
- Thomas GARCIA	4 bis Chemin de Taxo	«
- Gérard GARRIGUE	5 Avenue de la Gare	«
- Francis BURGUERE	23 Chemin de Perpignan	«
- Patrick RIBES	14 Avenue Gaston Pams	«
- Gilles ROLLAND	119 Avenue Jolito Curie	«
- José FONT	39 bis Chemin de Perpignan	«
- André CODINA	2 Avenue de la Libération	«
- Alain ALQUIER	Zone artisanale	«
- Gilles SOL	12 Rue des Merles	Argelès Sur Mer (contribuable mais non domicilié à Palau Del Vidre)
- Jean-Michel ZANIN	42 Rue de la Pave	Saint André (contribuable ma mais non domicilié à Palau Del Vidre)

Commissaires suppléants :

- Yves RAMONET	22 Rue de la Tramontane	«
- Françoise DARCHE		«
- Denis SOL	11 Traverse de St André	«
- Jean JONQUERES	Domaine Villeclare	«
- Jean-Pierre BELMUDES	Chemin des Gourgues	«
- Richard MUNIER	12 Avenue Gaston Pams	«

- Roger COLOME	8 Rue des Jardins	«
- Jean ORMENO	Mas Cerqueda	«
- Marie-Rose CALVET	5 Avenue du Tech	«
- Michel BANET	17 Rue de la Crouette	«
- Frédéric CONGOST	4 Ter Traverse St André	«
- Brigitte FONS	Route de Sorède	«
- José HERNANDEZ	Route de Sorède	«
- Isabelle BRILLIARD	1 Impasse de la Tramontane	«
- Faustine DESCHAMPS	11 Carrer de la Marinade	«
- Jeanne NEREL	1 Place Catalogne	«

Perpignan (contribuable mais
non domicilié à Palau Del
Vidre)

IX – Commission des finances : désignation d’un nouveau membre :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 29/7/2020 par laquelle le Conseil Municipal a créé les commissions municipales et procédé à la désignation de ses membres conformément à l’article L 2121-21 du CGCT.

Le Conseil Municipal, procède ensuite à la désignation d’un membre supplémentaire à la Commission des Finances : Mme Nadine BONAFE ;

X – Désignation d’un membre à l’ASA « Agouille Cap d’Alt » :

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d’un représentant au sein de l’ASA de l’Agouille Cap d’Alt.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne M. Bruno GALAN.

XI – Règlement intérieur du Conseil Municipal : complément à l’article 25 « bulletin d’information générale » :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 15/9/2020, le Conseil Municipal a adopté son règlement intérieur ; à la suite d’un courrier émanant des services préfectoraux en date du 28/9/2020, il convient, pour l’article 25 « Bulletin d’information générale », de fixer les modalités de publication de l’espace réservé à l’expression des conseillers élus sur une autre liste.

En conséquence, il propose de compléter ledit article, présente les modifications et les soumet au vote.

Votées à l’unanimité.

XII – Dénomination de rues :

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée qu’il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies

communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il propose Monsieur le Maire propose à l'assemblée la dénomination des rues du Lotissement Plein Sud 1, comme suit :

- Traverse de St André
- Rue du Pont Cassany

Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h.

GALAN Bruno

ABULI Pierre

DARCHE Françoise

MUNIER Richard

BONAFE Nadine

DELMER Jean-Christophe

DESCHAMPS Faustine

BOUSCATEL Florence

CHAMPROY Guillaume

DAUBA Laurent

FERTON Sophie

ORIOU Séverine

POUDEROUX Laurent

ROCA Jean

ROLLAND Gilles

VINET Stéphane

VUILLEMIN Laure

WERNER Bertrand